Cent soixante-dix-neuvième session du Conseil de la FAO

Point 10: Rapport de la 123e session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (Rome, 6-8 octobre 2025)

Le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (ci-après «le CQCJ» ou «le Comité») a tenu sa 123e session du 6 au 8 octobre 2025 en présentiel, au siège de la FAO.

Comme vous devez le savoir, il s'agissait de la première session du CQCJ, dont la composition a récemment changé, depuis la 44e session de la Conférence (juin-juillet 2025) et la 178e session du Conseil (juillet). En début de session, le CQCJ a donc élu son vice-président. J'ai le plaisir de vous informer qu'il s'agit de M. Purna Cita Nugraha (Indonésie).

Le CQCJ a invité le Conseil à approuver ses considérations et conclusions concernant **la recommandation nº 7 du rapport du Corps commun d'inspection (CCI) intitulé *Examen des progrès accomplis par les entités des Nations Unies dans le renforcement de la fonction d'enquête* (JIU/REP/2020/1)**. Le CQCJ s'est félicité de ses réunions de travail informelles organisées conjointement avec le Comité financier les 4 et 17 septembre 2025, et des contributions écrites transmises par des membres prenant acte des progrès réalisés. Le CQCJ a pris note des points de convergence qui se sont dégagés en ce qui concerne le projet de procédure relative au traitement des allégations de faute portées contre les directeurs généraux de la FAO (ci-après «le projet de procédure») ainsi que des ajustements apportés à celui-ci s'agissant des aspects suivants:

(i) la référence aux procédures de vote dans le cadre des tâches incombant au Conseil et à la Conférence;
(ii) la référence au Règlement intérieur du Comité financier en ce qui concerne le Comité spécial;
(iii) le responsable en dernier ressort du jugement préliminaire;
(iv) les procédures applicables aux directeurs généraux adjoints, les services d'appui fournis par le secrétariat au Comité consultatif de contrôle;
(v) le fait de considérer les allégations portées de mauvaise foi comme une faute uniquement lorsque la mauvaise foi est établie.

Le CQCJ a recommandé de faire concorder le texte du projet de procédure relative aux plaintes anonymes avec les directives du Bureau de l'Inspecteur général, notamment les Directives de la FAO en matière d'enquêtes, et a recommandé également que les plaignants soient tenus informés dans le cadre de la procédure.

Conscient des avancées notables réalisées, le CQCJ a réitéré combien il était important d'établir de manière définitive une procédure rigoureuse dans les meilleurs délais. À cet égard, je note que le projet de procédure est toujours en cours d'élaboration et j'attends avec intérêt que de nouveaux progrès soient réalisés. Je laisse le soin au Président du Comité financier de tenir le Conseil informé de tout progrès accompli sur la question lors de la 206e session du Comité financier.

Le CQCJ a également invité le Conseil à prendre note de ses réflexions sur les points suivants de l'ordre du jour:

- Pour ce qui est du point relatif aux **informations actualisées sur la publicité des protocoles d'accord signés par la FAO**, le CQCJ s'est félicité des nouvelles informations présentées par le secrétariat et des progrès dont celui-ci a fait état en ce qui concerne l'élargissement du portail CONNECT, plateforme institutionnelle permettant de consulter tous les protocoles d'accord signés par la FAO. Rappelant qu'il n'y avait désormais plus aucune question juridique à régler, le CQCJ a dit attendre avec intérêt d'être tenu informé à sa prochaine session des progrès accomplis s'agissant

d'obtenir les éventuels consentements en attente de la part des partenaires concernant les protocoles d'accord conclus avant l'inclusion d'une clause de publicité obligatoire.

- S'agissant du point relatif aux **informations actualisées sur la Politique de la FAO relative à la protection des données**, le CQCJ a salué les avancées réalisées dans la mise en œuvre de la Politique et s'est félicité des efforts menés par l'Unité de protection des données pour faciliter la poursuite de cette mise en œuvre, notamment au moyen d'initiatives de promotion et de renforcement des capacités à l'échelle mondiale. Le CQCJ a également pris note de l'examen de la Politique relative à la protection des données mené actuellement pour que celle-ci reste adaptée à son objectif, et a dit attendre avec intérêt de recevoir de nouvelles informations actualisées sur les progrès réalisés par l'Organisation en ce qui concerne la Politique et sa mise en œuvre.
- En ce qui concerne le point de l'ordre du jour relatif aux **activités du Service droit et développement (LEGN)**, le CQCJ a salué les efforts déployés par le Bureau juridique de la FAO, par l'intermédiaire de son Service droit et développement, pour apporter aux membres une assistance technique juridique et diriger les activités menées à cet égard ainsi que pour élaborer de nouvelles initiatives, malgré des moyens limités. Conscient du fait qu'il est important de disposer d'une législation bien conçue aux fins d'une transformation efficace des systèmes agroalimentaires, le Comité a également encouragé le Service droit et développement à continuer à apporter aux membres une assistance technique juridique et à diriger les activités menées à cet égard, notamment par la réalisation d'une analyse juridique comparative aux niveaux mondial, régional et national, en s'appuyant sur des solutions nationales novatrices pour promouvoir l'apprentissage entre pays, compte tenu de ses compétences techniques sans équivalent dans des domaines faisant partie du mandat de l'Organisation.

Je tiens à ajouter que le CQCJ s'est félicité du bon déroulement de la première cérémonie des traités qui a eu lieu pendant la 44e session de la Conférence de la FAO et a accueilli avec satisfaction les informations sur ses retombées positives en ce qui concerne le renforcement de la coopération internationale et des engagements juridiques dans les domaines visés par les traités relevant de l'article XIV. À cet égard, il a encouragé la poursuite des efforts visant à faire mieux connaître la cérémonie des traités avant la prochaine session ordinaire de la Conférence.

M. Andreas von Brandt, Président du Comité des questions constitutionnelles et juridiques